



le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département d'Ille-et-Vilaine

n°201
février 2018

page 2

vos délégués rendent compte

- **rencontre Président du 1^{er} février**
- **CT du 5 février**

page 3

elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

- **CDAS CRNO**
- **CDAS de Demain et RIFSEEP: la colère des secrétaires**
- **vœux du Président**
- **collèges : 10 ans de décentralisation**

page 4

ici et ailleurs

- **victoire à Notre Dame des Landes**
- **grève des EHPAD**
- **8 mars : grève des femmes !**



section Sud Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - Cucillé 2

2018 : qui pour vous représenter ?

Ce n'est pas nouveau : les politiques d'austérité, amplifiées par les gouvernements successifs, dégradent depuis des années les services publics. Les fonctionnaires territoriaux en paient le prix au quotidien par la dégradation de leur rémunération, de leurs conditions de travail et les conséquences sur leur santé.

En tant qu'organisation syndicale, on peut se dire que c'est partout pareil, voire pire ailleurs, et choisir d'accompagner la disparition programmée de la fonction publique (celle-ci vient d'être clairement annoncée par le 1^{er} ministre).



On peut au contraire penser qu'après plus de 20 ans de reculs sociaux, on arrive à un point de retour du balancier de l'histoire. Plusieurs signes d'espoir dans un paysage social bien gris montrent en effet qu'aucun combat n'est définitivement perdu.

Les mobilisations citoyennes peuvent faire bouger les lignes : abandon du délirant projet de Notre-Dame-des-Landes, libération de la parole des femmes sur les violences et les discriminations qu'elles subissent... L'accord obtenu en Allemagne par le très « sérieux » syndicat IG Metall, aussi imparfait soit-il, démontre que la question de la réduction du temps de travail n'est pas un tabou.

Nos combats syndicaux ne se limitent pas à défendre quelques acquis individuels ou à aménager la casse des services pour qu'elle soit plus supportable à court terme. Ils s'inscrivent dans de réels débats sur la société que nous voulons construire. Quel avenir pour nos enfants ? Quelles limites à l'automatisation pour que chacun-e continue de trouver sa place dans un environnement de plus en plus déshumanisé ? Quelle prise en charge pour nos personnes âgées dépendantes ? Quels moyens pour les services publics garants de la cohésion sociale sur le territoire ?

SUD n'a pas renoncé à son projet de transformation sociale et s'inscrit résolument dans un syndicalisme féministe et responsable.

La fin de l'année 2018 sera marquée par le renouvellement des élu.es du personnel dans toute la fonction publique. Au-delà des querelles de chapelle et du dénigrement systématique des syndicats de lutte orchestré par le patronat et relayé par les médias, les personnels seront en fait appelés à se prononcer pour ou contre l'existence de réels contre-pouvoirs face à la toute puissance des employeurs. Pour SUD, le choix est clair...





vos délégués rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CT du 5 février

• **Expérimentation du télétravail**

Avant le passage en CT, SUD a interrogé les agent-es sur le projet d'expérimentation via un sondage. Les réponses nous ont permis d'étoffer notre intervention :

- ce n'est pas la question des temps de transport qui est majoritairement invoquée mais le besoin de calme (saisie, rédaction) ou le souhait de s'extraire d'ambiance tendue dans les équipes.

- les écueils à éviter sont bien repérés par chacun-e : confidentialité des dossiers, délimitation des temps personnel et professionnel, risque de sollicitations extérieures.

Mais SUD a également relevé : l'absence de badgeage qui clarifierait pourtant les temps vie privée/vie professionnelle, notamment lors d'accident ; les coûts annexes non pris en charge par l'administration (matériel informatique pour le télétravail ponctuel, mobilier ergonomique, énergie...) ; le manque d'assurance de bonnes conditions de travail à domicile ; l'équilibre des équipes. Si pour SUD, le télétravail est à étudier pour certaines situations (handicap, pathologie), pour d'autres, nous préférons travailler à la source des problèmes soulevés : charge de travail, locaux, dynamique d'équipe, plan de déplacements avec développement des transports collectifs... Nous n'avons pourtant pas voulu bloquer cette expérimentation pour celles et ceux qui souhaitent se porter volontaires, mais resterons vigilant-es sur les points évoqués. En toute logique, la CFDT se proclamant "seule organisation favorable au télétravail" a voté Contre !

Vote : 6 Abstention (SUD), 5 Contre (CFDT), 3 Pour (CGT, FO)

• **Modalités de vote pour les élections professionnelles 2018**

Au départ, la collectivité voulait aller vers un vote électronique exclusif. La CFDT y était très favorable. SUD, la CGT et FO ont exprimé leur désaccord car le vote électronique abaissera le taux de participation des agent-es ayant difficilement accès à un ordinateur sur leur lieu de travail (collèges, routes, ENS) et de ceux qui ne sont pas à l'aise avec la complexité technique : c'est une rupture d'égalité. Nous savons aussi que la fiabilité et la sécurité des systèmes ne sont pas garantis : c'est la sincérité du vote qui est en jeu. De plus, la dématérialisation déshumanise et renvoie une personne seule derrière un ordinateur pour un moment démocratique qui doit se vivre ensemble.

Pour SUD, quand le modernisme ne fait pas bon ménage avec la participation de toutes et tous, la transparence, la sécurité et le secret du vote, il vaut mieux en rester aux méthodes traditionnelles. Le Président a entendu les arguments et n'a pas souhaité en faire un sujet polémique. Un vote papier (urne/correspondance) est proposé.

Vote: 5 Abstention (CFDT), 9 Pour (SUD, CGT, FO)

Le Président rencontre les organisations syndicales

De nombreux sujets mis à l'ordre du jour par les OS ont émaillé la traditionnelle rencontre de début d'année, parmi lesquels :

• **le vote électronique aux prochaines élections professionnelles** : Le Président a indiqué qu'il n'imposerait pas ce choix en 2018 compte-tenu du désaccord majoritaire de 3 OS sur 4, même s'il pense que l'évolution vers ce type de scrutin est inéluctable y compris pour les élections politiques.

• **la charte du dialogue social** : il a rappelé sa volonté d'aboutir avec les OS à une clarification du cadre et des engagements réciproques pourvu qu'ils soient partagés par tous ! SUD et CGT ont réaffirmé leur souhait d'y parvenir sous réserve d'un accord respectant la liberté d'action syndicale.

• **le jour de carence restauré pour les fonctionnaires au 1^{er} janvier 2018** : Le Président s'est positionné pour l'application de la loi en vertu des principes républicains. SUD a rappelé les effets néfastes déjà constatés avant 2012 et demandé que la collectivité veille à ne pas les reproduire.

• **les conséquences sur l'emploi des règles budgétaires imposées par l'Etat** : les Départements ont une tension d'autant plus forte que la baisse imposée s'appliquent aux dépenses de fonctionnement (75% sont des prestations sociales obligatoires). Pour le 35, c'est la double peine : un malus imposé parce que les dépenses augmentent mais pas de bonus au regard de l'évolution démographique qui en est la cause. Le Président a indiqué qu'il n'y aura pas de réduction du personnel mais une poursuite des redéploiements et le maintien de l'enveloppe remplacement/renfort avec une gestion plus contingente.

SUD condamne les politiques d'austérité à l'oeuvre dans le secteur public. Pour autant, il alerte le Président en tant qu'employeur sur **la pression et la dégradation des conditions de travail dans les services**, et leur impact sur la santé des agent-es, et particulièrement dans les CDAS.

• **la remise en cause du temps de travail** relevée par la Chambre régionale des comptes : le Président considère qu'il faudra tendre vers les 1607 h en indiquant réfléchir à une valorisation possible des heures écrites.

• **sur les collèges**, le Président entend poursuivre prioritairement ses investissements dans les établissements où les effectifs d'élèves sont en progression (création de 4 nouveaux collèges, rénovation de 18 établissements). Pour lui, la carte scolaire mise en place il y a 16 ans n'est plus adaptée aujourd'hui à la situation et nécessitera un rééquilibrage dans le temps en raison de la forte disparité d'élèves entre collèges.



elles et ils se mobilisent dans les services départementaux

collèges : 10 ans de décentralisation

La nouvelle tournée, initiée en 2017, se poursuit cette année.

Malgré les avancées obtenues grâce au Guide des collèges de 2012, nous constatons que l'égalité de traitement entre collèges n'est toujours pas évidente. La faiblesse des effectifs (ici aussi !), les remplacements tardifs (ici aussi !), la main trop souvent laissée aux gestionnaires pour organiser le travail comme bon leur semble, nous font alerter les élu-es sur les conditions de travail des agent-es. Et comme ces derniers n'ont pas toujours un accès facile à l'intranet, nous assurons aussi le lien avec l'actualité départementale.

SUD attend avec insistance qu'une réflexion sur l'amélioration des conditions de travail et la place du Département dans les collèges se mette en place.

CDAS de demain et RIFSEEP : la colère des secrétaires

Réduire les inégalités femmes/hommes à travers le RIFSEEP, voilà un sujet de fierté pour les élu-es du Département. SUD avait néanmoins dénoncé les inégalités engendrées entre les anciens et les agents nouvellement recrutés, en particulier dans la filière technique. Mais on ne nous avait pas tout dit !

Les arrêtés individuels ont permis de mettre en évidence une nouvelle catégorie : les agent-es de catégorie B déclassé-es via leur régime indemnitaire en catégorie C. Principales visées : les "secrétaires médico-sociales" (rebaptisées assistantes...) non affectées sur des fonctions de gestionnaires dans les CDAS et déjà pénalisées dans leur déroulement de carrière en B. SUD a immédiatement interpellé l'administration sur l'incohérence de cette mesure inacceptable, prise sans concertation, alors que les fonctions d'accueil vont encore être renforcées avec le CDAS de demain. Quel mépris (avec la caution des chefs de services ?) pour des personnels confrontés au quotidien à la détresse humaine voire à l'agressivité des usagers ! C'est précisément en raison de la nature de la fonction d'accueil en CDAS que les secrétaires médico-sociales avaient été intégrées en catégorie B en 1992. Au risque de se faire de nouveau taxer de dinosaures, SUD est résolument engagé contre ce nouveau recul et pour la reconnaissance des fonctions médico-sociales à leur juste valeur.

voeux du Président

Le 23 janvier, à l'occasion des voeux du Président aux personnels à Pacé, le syndicat SUD, accompagné d'une délégation de grévistes des CDAS, a distribué une carte reprenant les voeux que les personnels auraient aimé entendre :

Vœux de bonheur au travail : comme pour tout le personnel, un cadre de travail sécurisant, responsabilisant, permettant de concilier vie personnelle et vie professionnelle.

Vœux de bonne santé : grâce à des conditions de travail normales, sans surcharge chronique, avec des effectifs suffisants pour sortir du mode "survie" et éviter l'épuisement professionnel.

Vœux de qualité de service public : guidé par le sens (et non par le coût), afin que perdurent les valeurs de solidarité et d'universalité dans le travail social et que les collectivités territoriales contribuent encore à l'égalité et l'humanisme qui fondent la société.

CDAS CRNO

Depuis plusieurs mois, le personnel du CDAS CRNO alerte sur le problème d'effectif récurrent sur l'ensemble des métiers. SUD l'a soutenu pour relayer ses constats et, faute de réponse à une demande d'échange, un préavis de grève a été déposé le 30 janvier.

C'est dans ce cadre qu'une rencontre a pu avoir lieu et une délégation accompagnée par SUD a été reçue. Nous avons pu constater que le référentiel répartition des moyens devient le seul indicateur valable aux yeux de l'administration pour "objectiver la charge de travail". Nous le contestons. Pourtant, si on s'y fie, il manque près de 7,5 ETP pour ce CDAS, sans compter les amplitudes horaires. Quelques maigres avancées ont pu être obtenues dont 2 renforts (AS de polyvalence et puéricultrice). Nous attendons d'être entendu.e.s rapidement sur les difficultés mentionnées pour d'autres métiers d'ici la concrétisation des diverses réflexions en cours (redécoupage territorial, CDAS de Demain).

Le préavis a été levé et, avec SUD, le personnel déterminera les suites à y donner courant mars.



victoire à Notre Dame des Landes

Après 50 ans de résistance, le projet d'aéroport dans le bocage de Notre Dame des Landes est enfin abandonné. C'est une victoire historique face à un projet inutile, climaticide, néfaste pour l'emploi et la préservation des terres agricole.

Ce résultat est le fruit d'une résistance collective large qui a fait converger, paysan·nes, habitant·es, élu·es, associations, syndicats, partis politiques localement avec le soutien de nombreuses organisations sur le plan national.

Il montre la voie et renforce la détermination de tant d'autres luttes contre les destructions écologiques et sociales, conséquences des diktats de l'économie libérale et financière.

L'Union syndicale Solidaires, investie dans cette lutte depuis des années, renouvelle son soutien à l'ensemble des composantes de lutte sur la ZAD de Notre Dame des Landes et son opposition à toute tentative d'évacuation de la ZAD.

grève dans les EHPAD

A l'appel de l'intersyndicale nationale, les personnels des EHPAD et services de soins à domicile se sont massivement mobilisé·es le 30 janvier, soutenu·es par les résident·es et leurs familles. A Rennes, 500 personnes se sont rassemblées devant les grilles de la Préfecture. Cadences de travail insupportables, manque de personnel, flexibilité... entraînent de la souffrance pour le personnel et de la maltraitance

institutionnelle pour les résident·es qui voient leurs conditions d'accueil se dégrader alors que le vieillissement et la dépendance augmentent.

Prenant appui sur le succès de cette journée d'action, l'intersyndicale nationale reste déterminée à obtenir satisfaction. Un ultimatum a été lancé au gouvernement pour ouvrir des négociations sur la base des revendications des salarié·es.



8 mars : grève des femmes !



La journée du 8 mars n'est pas la « journée de la femme » mais une journée internationale de convergence de toutes nos luttes, celles des femmes d'ici et d'ailleurs.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une question de justice sociale et de démocratie. Elle ne se limite pas à féminiser les postes de direction et réduire les inégalités de primes pour les A+. C'est agir pour la majorité des femmes scotchées au plancher collant des temps partiels et de la précarité, avec les conséquences sur le montant

de leurs retraites. C'est combattre les violences sexistes et sexuelles, dans la sphère privée, publique et professionnelles. C'est prendre en compte dans l'organisation du travail la répartition toujours très inégalitaire des tâches domestiques qu'elles subissent.

Tendre vers l'égalité exige de dégager des moyens importants, notamment dans nos services publics fortement féminisés.

A Rennes, rassemblement : consulter notre site www.sud-ct35.org

information ou adhésion à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

nom :
prénom :
service ou adresse :
téléphone :
mel :

je souhaite : avoir des renseignements sur Sud

adhérer à Sud

date :
signature :